

S'implanter au Portugal

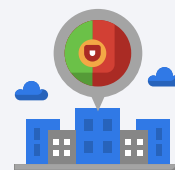
LA FILIALE VERSUS LA SUCCURSALE



L'implantation au Portugal

Les investisseurs peuvent choisir entre deux options pour s'implanter au Portugal, la filiale ou la succursale.

Le plus souvent, la constitution de la filiale passe par la création d'une **Société Anonyme** ou d'une **Société de Parts Sociales** dotée d'une personnalité juridique autonome. La **Succursale**, elle, est un établissement intégrant la société "mère".



La Société Anonyme (Sociedade Anónima)

- Minimum 5 actionnaires ou un actionnaire unique, personne morale de droit étranger,
- Capital social de 50 000 euros minimum,
- Valeur nominal de l'action: 1 euro,
- Dénomination sociale incluant l'expression Sociedade Anónima ou SA.



La Société est administrée par un Conseil d'Administration



(ou dans certaines conditions un Administrateur Unique)

Elle doit avoir un Commissaire aux Comptes.



La Société de Parts Sociales (Sociedade por quotas)

Equivalent à la S.A.R.L du droit Français

*Minimum de 2 associés,

Capital social d'1 euro minimum,

Dénomination sociale indiquant à la fin "Limitada" ou "Lda."

- la société doit désigner un ou plusieurs gérants
- Des Commissaires aux Comptes ne sont désignés que dans des cas spécifiques.



* Cette forme sociétaire peut être constituée avec un seul associé, une personne physique ou morale, et dans ce cas cette société est désignée comme Sociedade Unipessoal por quotas.

Le régime légal applicable est celui de la Lda., avec quelques dispositions légales spécifiques à respecter.

La Succursale

- Elle est un établissement de sa société-mère, disposant d'une certaine autonomie de gestion et de direction mais ne dispose pas d'une personnalité juridique autonome.
- Ses activités sont établies au nom et pour le compte de la société « mère » dont elle dépend.
- Ne disposant pas de personnalité juridique autonome, la succursale ne doit pas être confondue avec une filiale.

LA CONSTITUTION D'UNE SOCIÉTÉ

Etape 1

Pour une personne morale

Enregistrement auprès du Registre National des Personnes Collectives et obtenir son numéro d'identification.

Pour une personne physique

Obtenir son numéro d'identification fiscal auprès de l'administration fiscale.

Etape 2

Emission du certificat d'admissibilité de dénomination sociale

Par le RNCP, relatif à la société à constituer.

Etape 3

Rédaction des statuts de la société

Etape 4

Première démarche pour l'ouverture de compte bancaire et dépôt du capital social

Possibilité de déclarer dans le contrat de société que le capital social souscrit sera réalisé au cours du 1er exercice social de la société à constituer.

Etape 5

Préparation du contrat de société

Signé, avec signature authentifiée, par l'associé ou par son mandataire.

Etape 6

Enregistrement de la constitution de la société

Auprès du Registre du Commerce Portugais.

Etape 7

Communications obligatoires de déclaration de début d'activités

Auprès des autorités fiscale et de sécurité sociale.

Etape 8

Enregistrement de la société nouvellement constituée auprès du RCBE (Registre central des bénéficiaires effectifs)

LES COÛTS ET DÉLAIS ?

- Enregistrement auprès du RNCP + Obtention du numéro d'identification de l'associé, personne morale étrangère = **50 €**

S'obtient le **jour même**



- Coûts d'enregistrement d'une constitution auprès du Registre du Commerce portugais : **environ 450 €** Ils varient selon la forme sociétaire utilisée et le nombre d'organes sociaux désignés

Délai d'enregistrement : **5 jours ouvrables**
Avec le paiement des émoluments en double, le traitement en urgence est possible (24H).

- Coût d'obtention d'un certificat d'admissibilité = **75 €**

jusqu'à **10 jours ouvrables** sauf demande de traitement en urgence

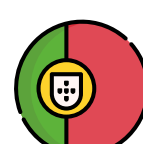
Il est possible de constituer une société au Portugal en utilisant une dénomination sociale et des statuts pré-approuvés par le Registre du Commerce.

Il permet d'obtenir la constitution de la société au moment de la présentation des documents nécessaires.

La modalité « Empresa na Hora », est de €360.

Dans ce cas, il n'est pas possible, sur le moment, d'adapter le contrat de constitution selon vos souhaits.

L'ENREGISTREMENT D'UNE SUCCURSALE



Les éléments nécessaires à l'enregistrement d'une succursale:

- Extrait KBis de la société "mère" (ou équivalent du pays d'origine) de moins de 3 mois ;
- Statuts actualisés de la société « mère » ;
- Procès-verbal de l'AG de la société mère ou d'une réunion de son organe d'administration (en fonction de leur compétence) décidant l'ouverture d'une succursale au Portugal.

Selon l'activité de la "société-mère", et donc de la succursale, des éléments/documents supplémentaires, peuvent être exigés par le Registre du Commerce.

L'Extrait KBis et les statuts devront être soumis au Registre du Commerce portugais en original, dûment certifiés et revêtus de l'Apostille de La Haye accompagnés de leur traduction assermentée en Portugais.



LES COÛTS ET DÉLAIS ?

- Coût de l'enregistrement d'une succursale auprès du Registre du Commerce = **200 €**
- Délai d'environ 5 jours ouvrables dès lors que tous les documents sont dûment déposés.

il existe une procédure de « Succursale na Hora » et celle-ci peut être enregistrée sans délai au moment de la présentation des documents. Cela ne change rien en termes d'émoluments/coûts.

Ce document est purement informatif et ne constitue pas une source de conseil juridique. Les informations qu'il contient font référence à la date de sa divulgation et les lecteurs doivent demander des avis juridiques avant de l'appliquer à des questions ou opérations spécifiques. Aucune reproduction, divulgation ou distribution, en partie ou en totalité, du contenu de cette publication n'est autorisée sans consentement préalable. Pour de plus amples informations, veuillez nous contacter. Pour plus d'informations sur le sujet, n'hésitez pas à nous contacter.